

Yillah, Ibrahim Sorie (Sierra Leone)

[Original : anglais]

Exposé des qualifications

Exposé présenté par le Gouvernement de Sierra Leone conformément aux résolutions ICC-ASP/1/Res.6 et ICC-ASP/1/Res.7 de l'Assemblée des États Parties

Le Gouvernement de Sierra Leone a l'honneur de présenter la candidature, au Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, d'Ibrahim Sorie Yillah, avocat (*Barrister at Law* et *Solicitor*) près la Haute Cour de Sierra Leone, qui a pratiqué en tant qu'avocat, localement et internationalement, ces vingt-trois (23) dernières années. Ibrahim Sorie Yillah est un avocat expérimenté et hautement qualifié qui a travaillé au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale en tant qu'avocat, puis conseil de la Défense, et exerce actuellement, au moment de la présentation de sa candidature, en tant que Défenseur principal du Tribunal résiduel spécial pour la Sierra Leone.

Ibrahim Sorie Yillah est une personne jouissant de la plus haute considération morale, connue pour son intégrité, et dont les mandats auprès des tribunaux nationaux et internationaux se sont caractérisés par le dévouement et l'altruisme. Ibrahim possède la gamme de compétences et l'expérience administrative requises pour travailler dans une institution telle que le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale en relation avec les autres structures dans le cadre de la Cour pénale internationale vu ses années d'expérience en contact avec des victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en tant qu'avocat et Défenseur principal du Tribunal résiduel spécial pour la Sierra Leone. Ibrahim apporte l'expérience unique de contacts directs avec les témoins et victimes sur le terrain lors des enquêtes ; il comprend les défis que ces personnes rencontrent et possède en plus des connaissances sur les conduites à tenir avec les victimes et les témoins de la Défense.

La nomination d'Ibrahim au Conseil de direction du Fonds au profit des victimes apporterait une chose fort utile : l'expérience directe d'un avocat originaire d'un pays ayant subi une guerre civile brutale et dans lequel a été établi un tribunal international pénal où cet avocat a travaillé comme conseil en coopération avec l'Unité des victimes et des témoins afin de fournir aux victimes une aide psycho-sociale. Ibrahim comprend ce que signifie être une victime et les besoins de celle-ci, ce qui est au cœur du travail du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes. Ibrahim possède les compétences, l'expérience et la gamme d'aptitudes pour s'occuper de victimes de crimes graves et continue à ce jour son travail au Tribunal résiduel spécial pour la Sierra Leone, en contact avec des victimes de crimes graves en Sierra Leone.

Ibrahim parle l'anglais et l'écrit, et son français est courant. Il est qualifié pour siéger comme juge à la Cour suprême de Sierra Leone.

* * *